



RÈGLEMENT DU PROGRAMME AMBASSADEUR

Les Missions de Salomon

Le Programme Ambassadeur de la Grotte de la Salamandre permet à son titulaire de profiter d'un accès illimité à la Visite Guidée et au Belvédère pendant un an. Il peut également, s'il le souhaite, participer aux Missions de Salomon pour cumuler des récompenses. La participation aux missions est facultative.

1. Obtention du Passeport Ambassadeur

Le Passeport Ambassadeur est disponible directement à l'accueil de la Grotte de la Salamandre.

- 24 € pour un adulte.
- 17 € pour un enfant de 6 à 14 ans.

Les enfants de moins de 6 ans bénéficiant de la gratuité habituelle pour la Visite Guidée et le Belvédère, aucun Passeport n'est nécessaire pour ces accès.

Le Passeport est nominatif. Les informations nécessaires à l'identification du titulaire sont enregistrées lors de sa délivrance. Une pièce d'identité peut être demandée afin de vérifier l'identité du titulaire. Une Carte Ambassadeur est remise avec le Passeport.

2. Durée de validité

Le Passeport Ambassadeur est valable un an de date à date à compter de son achat. Par exemple, un Passeport acheté le 20 août 2026 est valable jusqu'au 20 août 2027 inclus.

Les accès compris dans le Passeport sont utilisables uniquement pendant les jours et horaires d'ouverture de la Grotte et dans la limite des capacités d'accueil disponibles.

3. Accès inclus

Pendant toute sa période de validité, le Passeport donne à son titulaire un accès illimité à la Visite Guidée et au Belvédère.

Ces accès sont strictement réservés au titulaire du Passeport et ne peuvent pas être utilisés par une autre personne.

Hors juillet et août, le titulaire peut se présenter directement à l'accueil de la Grotte. En juillet et août, la réservation d'une Visite Guidée est conseillée afin de garantir une place sur le créneau souhaité.

Le Passeport ne donne pas automatiquement accès aux autres activités ou événements payants de la Grotte, sauf lorsqu'un avantage ou une récompense obtenue dans le cadre du Programme Ambassadeur le prévoit.

4. Les Missions de Salomon

Le titulaire peut, s'il le souhaite, participer aux Missions de Salomon. Deux parcours sont proposés : Les Épreuves de Cristal et La Quête de partage.

Ces deux parcours sont indépendants et peuvent être réalisés séparément ou en parallèle. Le titulaire peut également choisir de ne participer à aucune mission et d'utiliser uniquement les accès inclus dans son Passeport.

Les missions sont réalisées dans l'ordre souhaité et au rythme du titulaire. Il n'est pas nécessaire de compléter l'intégralité du Passeport pour bénéficier des récompenses correspondant aux paliers atteints.

5. Les Épreuves de Cristal

Les Épreuves de Cristal permettent de collectionner des tampons en réalisant les missions indiquées dans le Passeport : activités, animations, événements, Croc'Cavern, boutique, partage d'expérience et autres défis proposés par Salomon.

Chaque mission classique permet d'obtenir un tampon au maximum. Le Grand Rappel, les Coulisses et le Vol en Aéroplume© permettent d'obtenir autant de tampons que de participations à l'activité.

Récompenses des Épreuves de Cristal

Palier	Récompense
1 tampon	1 carte postale offerte
2 tampons	1 pièce souvenir offerte
4 tampons	-10 % chez un partenaire
7 tampons	1 Immersion offerte
10 tampons	1 Vol en Aéroplume©, 1 Coulisses ou 1 Grand Rappel offert

Les récompenses sont cumulatives et peuvent être utilisées dès que le palier correspondant est atteint. Les activités nécessitant une réservation restent soumises aux disponibilités et aux conditions propres à chaque activité.

6. La Quête de partage

La Quête de partage récompense les Ambassadeurs qui font découvrir la Grotte de la Salamandre à leur entourage.

Chaque personne invitée qui achète une Visite Guidée ou une activité éligible permet de faire progresser la Quête de partage, à condition que le titulaire du Passeport soit présent et participe à la visite ou à l'activité avec elle : une personne = un tampon.

Le titulaire du Passeport ne compte pas parmi les personnes invitées. Une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois si elle revient ultérieurement, achète une nouvelle entrée ou activité éligible et que le titulaire est à nouveau présent avec elle.

Les proches d'un Ambassadeur peuvent bénéficier de 10 % de réduction sur la Visite Guidée ou sur les activités concernées, selon les conditions tarifaires en vigueur. Cette réduction peut être obtenue sur présentation de la Carte Ambassadeur, même lorsque le titulaire du Passeport n'est pas présent.

7. Carte Ambassadeur et personnes invitées

Le Passeport est nominatif et strictement personnel. Son accès illimité à la Visite Guidée et au Belvédère, ainsi que les tampons des Missions de Salomon, sont réservés à son titulaire.

La Carte Ambassadeur remise avec le Passeport peut être confiée à des proches. Sur présentation de cette carte, ils bénéficient de 10 % de réduction sur la Visite Guidée ou sur les activités concernées. La Carte Ambassadeur ne permet pas de faire progresser la Quête de partage ni d'obtenir des tampons.

Pour obtenir les tampons correspondant aux personnes invitées, le titulaire du Passeport doit être présent avec elles et participer à la même visite ou activité. Le Passeport ne doit pas être prêté.

8. Récompenses de la Quête de partage

Personnes	Récompense
1 personne	1 soft offert
6 personnes	1 ardoise offerte
12 personnes	1 Visite Guidée offerte
26 personnes	1 Immersion offerte
30 personnes	1 Vol en Aéroplume© offert

Les récompenses sont cumulatives et disponibles dès que le palier correspondant est atteint. Les activités nécessitant une réservation restent soumises aux disponibilités et à leurs conditions d'accès.

Les récompenses déjà obtenues ne sont pas limitées par la date de fin de validité du Passeport, sous réserve des éventuelles conditions particulières applicables à chaque récompense.

9. Avantages chez les partenaires

Certains paliers du Programme Ambassadeur permettent de bénéficier d'avantages auprès des partenaires de la Grotte de la Salamandre.

La liste actualisée des partenaires et des avantages proposés est consultable à l'accueil de la Grotte ou peut être demandée par courriel à contact@grottedelasalamandre.com.

Les conditions d'utilisation peuvent varier selon les partenaires.

10. Perte, détérioration ou remplacement du Passeport

En cas de perte ou de détérioration, le titulaire peut demander gratuitement le remplacement de son Passeport. Les informations enregistrées lors de l'adhésion permettent à l'équipe de retrouver le titulaire et de vérifier la validité de son programme.

Lorsque cela est possible, l'équipe de la Grotte tentera de reconstituer les tampons déjà obtenus à partir des informations disponibles dans le dossier du titulaire.

La récupération de tout ou partie des tampons ne peut toutefois pas être garantie lorsque l'équipe ne dispose pas d'éléments suffisants pour vérifier les missions déjà accomplies.

11. Évolution du Programme Ambassadeur

La Grotte de la Salamandre se réserve la possibilité de faire évoluer le Programme Ambassadeur, ses missions, ses modalités, ses récompenses et la liste de ses partenaires.

Les avantages et récompenses déjà obtenus par un titulaire avant une éventuelle modification restent acquis, sous réserve de leurs conditions d'utilisation propres.

12. Données personnelles

Les informations recueillies lors de la délivrance du Passeport sont utilisées pour la gestion du Programme Ambassadeur, l'identification de son titulaire et, notamment, le remplacement éventuel d'un Passeport. Avec l'accord du titulaire, elles peuvent également être utilisées pour son inscription à la newsletter de la Grotte de la Salamandre. Elles sont traitées conformément à la politique de confidentialité de la Grotte de la Salamandre.